AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 septembre 2018

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France des options binaires, sans y être autorisés.

Voici les nouveaux sites récemment identifiés :
- www.binarycent.com
- www.patrimoinegestion-management.com
- www.pocketoption.com

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements sur les options binaires est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace épargnants > Protéger son épargne > **Listes noires**) et sur le site internet Assurance Banque Epargne Info Service – ABE IS (rubrique : Vos démarches > Se protéger contre les arnaques > **Les listes noires des sites internet et entités non autorisés**).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement.

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services

d'investissement habilités (https://www.regafi.fr) ou la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (https://www.orias.fr/search).

Si la personne ne figure sur aucune de ces deux dernières listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celle-ci est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenue de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

À propos de l'AMF
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site https://www.amf-france.org/

Vous avez des questions ?
Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :
Assurance-Banque-Épargne Info Service : https://www.abe-infoservice.fr/ ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).
AMF : https://www.amf-france.org/ ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
ACPR : https://acpr.banque-france.fr/

Contact presse :
Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

En savoir plus

- Liste noire des sites non autorisés à proposer des options binaires
- Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)
- Liste des intermédiaires CIF et CIP autorisés à exercer en France (ORIAS)

Mots clés

FOREX ET OPTIONS BINAIRES | MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect

COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés

RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02